

Mode d'emploi pour les Conventions de Stage

- 1) Remplir la convention de stage en 3 exemplaires (recto/verso). **Attention, il n'est pas possible d'effectuer un stage au-delà du 31 août.**
- 2) Signer et dater la dernière page et faire signer l'établissement d'accueil.
- 3) Rapporter ou renvoyer les 3 conventions signées au Secrétariat Histoire de l'art et Archéologie pour signature des responsables pédagogiques **deux semaines minimum avant le début du stage.**
- 4) Après signature des responsables pédagogiques, renvoi de 2 exemplaires par la poste à votre adresse (1 pour vous, 1 pour l'établissement d'accueil).

ATTENTION : Les conventions doivent être signées et remises aux intéressés AVANT LE DEBUT DU STAGE !!!